

ensemble tout devient possible



sarkozy.fr

REÇU LE 03 MAI 2007

Paris, le 02 MAI 2007

Cher Monsieur,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur les avancées souhaitées par votre société en matière de politique culturelle. Vous faites notamment des propositions sur la défense, l'organisation et le financement de la télévision et de la radio de service public. Vous revenez également sur la question du droit d'auteur.

Je vous remercie de me donner l'occasion de préciser mes intentions en matière de politique culturelle. Cette question est en effet à mes yeux l'un des sujets les plus importants dont un président de la République et par conséquent un candidat à la Présidence de la République ait à se préoccuper. Depuis le début de la Vème République, la place et le contenu de la politique culturelle ont toujours été directement liés à l'engagement personnel de celui qui exerçait la fonction de président de la République. Je ne veux donc surtout pas négliger ce thème.

Vous m'interrogez sur mes propositions en matière de service public audiovisuel. Je sais que la démocratisation de la culture passe notamment par une télévision de qualité. Trois à quatre heures par jour, près de 100 000 heures dans une vie ! C'est un enjeu absolument considérable. Il faut être ambitieux pour notre télévision, et notamment pour les chaînes publiques. C'est un fait, l'audiovisuel public est actuellement sous financé. Nous devons trouver des solutions, sans tabous, car un financement convenable est indispensable si nous voulons mettre la barre de la création et de l'imagination audiovisuelles à la hauteur qui devrait être les leurs.

J'estime que les chaînes publiques doivent exprimer leur singularité, en diffusant à des heures d'écoute convenables des programmes de qualité. Nous ne sommes pas condamnés à la pensée unique sur ce média. Récemment nous avons assisté à une multiplication des chaînes et je crains que cela ne nous ait pas conduit à la multiplication des programmes de qualité. Je le déplore.

.../...

A ce sujet, je veux dire qu'on peut penser ce que l'on veut d'Arte, mais elle fait un très bon travail. Pour autant, Arte ne doit pas être un alibi. Je ne voudrais pas que l'on arrive dans la situation où, au prétexte qu'il existe une « chaîne de culture » les autres chaînes publiques se sentent dédouanées de leur rôle de service public assurant la qualité des programmes. La multiplication des chaînes publiques doit permettre une programmation complémentaire. On est en droit d'attendre du nombre de chaînes publiques l'expression d'un programme pour chacun d'entre nous et pas simplement une harmonisation avec obligation d'audience.

S'agissant des questions de financement sur lesquelles vous revenez largement dans votre courrier, je prends acte de votre demande d'augmentation de la redevance. Je sais que c'est une des moins chères d'Europe, mais, dans mon programme, je ne tends pas vers une augmentation des impôts, théoriquement. D'autant qu'encore aujourd'hui les chaînes publiques ont accès aux ressources publicitaires. Dès lors que cet accès existe, arrêtons l'hypocrisie. Soit on interdit l'accès aux ressources publicitaires et dans ce cas il y a une vraie spécificité. Soit on l'autorise et on laisse les chaînes publiques se battre à armes égales pour avoir de vrais financements. Mais faire la moitié de l'un et la moitié de l'autre revient à avoir tous les inconvénients sans aucun avantage. De mon point de vue, il faut l'autoriser.

Je crois qu'il faut également inventer une nouvelle culture audiovisuelle, avec des téléfilms, des fictions de qualité, des documentaires, des émissions de plateau ou s'échangent idées et contenus. Nous avons tout en main pour relever ce défi : des professionnels remarquables. Des maisons de production excellentes. Des spécialistes de fiction et de documentaires internationalement reconnus. Les perspectives en matière d'emploi sont considérables. Le seul doublement des fictions sur nos chaînes représenterait 400 000 journées de travail en plus pour les intermittents qui en vivent. Cela vaut peut-être la peine de se poser la question de l'accès du service public à la ressource publicitaire.

Vous m'interrogez également sur mes intentions en matière de droit d'auteur. Vous le savez, j'ai pris position avec force pour le respect de ces droits dans tous les domaines, musique, films, livres. Je veux redire ici que je continuerai à me battre pour le respect de ce droit parce que je respecte votre travail.

La durée de protection des droits d'auteur, ainsi que celle des droits voisins, a été harmonisée par la directive 93/98 du 29 octobre 1993 au motif que des disparités entre les législations nationales régissant ces durées de protection étaient susceptibles d'entraver la libre circulation des marchandises et de fausser les conditions de concurrence en Europe. C'est cette directive qui a fixé en Europe la durée de protection des droits d'auteur à 70 ans après la mort de l'auteur et celle des droits voisins à 50 ans après la première communication au public de l'enregistrement d'un artiste. Je ne suis pas hostile à un allongement de la durée de protection des droits voisins reconnus aux artistes interprètes, mais il implique de recueillir l'accord d'une majorité de nos partenaires européens.

.../...



La rémunération des ayants droit doit s'ajuster aux évolutions technologiques et aux modes de diffusion des œuvres. Les nouveaux modes de diffusion au public liés à Internet, comme le webcasting (ou webdiffusion), doivent donner lieu à négociation avec les ayants droit concernés de manière à ce que ces derniers soient équitablement rémunérés. Les négociations collectives entre partenaires sociaux doivent également être encouragées sur ce sujet. D'ailleurs, je me réjouis que la loi du 5 mars dernier ait organisé la contribution des fournisseurs d'accès à Internet et des opérateurs de téléphonie mobile à l'aide à la création, musique et cinéma, car il me semble normal que les nouveaux supports de diffusion participent également au financement des comptes de soutien.

Si je suis président de la République, il n'y aura pas de licence globale parce que je crois au respect de la propriété de celui qui écrit, compose, tourne, peint, sculpte. Je n'accepterai pas l'idée du vol organisé sous prétexte du jeunisme et de la société de l'information. Parce qu'avec cela nous tuerons définitivement toute forme de création.

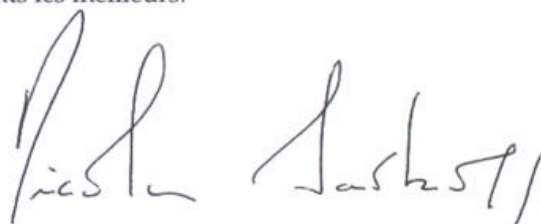
La France doit améliorer son positionnement et jouer de tous ses atouts. C'est capital en termes politiques et culturels, car d'une dépendance technologique peut découler une dépendance culturelle, comme le montre, par exemple, la domination sans partage du moteur de recherche comme Google. Il y a là un enjeu majeur.

C'est pourquoi, je souhaite que soit menée une politique de soutien de nos entreprises innovantes dans ce secteur.

Dans cet esprit, je souhaite que les universités deviennent des zones franches fiscales pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs qui déposeraient des brevets et créeraient des entreprises.

Sur ce thème, nous pourrons faire, fin 2007, un état des lieux de la loi relative aux droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information, loi que je salue, et en particulier évaluer les conséquences de la suppression par le Conseil Constitutionnel du dispositif de riposte graduée qui divisait votre communauté.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je reste à votre écoute et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas SARKOZY,  
Candidat à l'élection présidentielle

Monsieur Ange CASTA  
La SCAM  
5, Avenue Vélasquez  
75008 PARIS